

MOTION 26²⁰²⁵

Renforcement de l'expertise, de la supervision et de la responsabilité des auditeurs FSC



Cette motion propose

> Des auditeurs qualifiés

- Expertise sociale, environnementale, forestière
- Expérience locale et recours à des experts nationaux

> Une formation renforcée

- Modules pratiques, méthodes d'évaluation, calibration entre OC

> Un meilleur encadrement des filiales et sous-traitants

- Évaluation préalable des compétences
- Participation obligatoire aux formations et procédures du OC
- Intégration aux systèmes de contrôle qualité des OC

> Une approche proportionnée

- Échelle / intensité / risque

> Plus d'implication de FSC dans la supervision d'ASI



Pourquoi cette motion ?

> **Constats terrain :**

- Des audits menés sans expertise ciblée
- Des sous-traitants peu encadrés
- Des écarts dans l'application des normes

> **Un socle existant à renforcer :**

- FSC-STD-20-001 V5-0 (avril 2025)
- Motion 31/2020 sur ASI
- Motion 56/2021 sur l'expertise sociale

> **Une réponse équilibrée :**

- Approche proportionnée (petits producteurs, audits CoC/CW, etc.)
- Valorise les bons auditeurs et OC rigoureux
- Renforce la crédibilité du FSC, sans alourdir inutilement les coûts



Proposée par :

Caroline Duhesme (ATIBT)

Avec le soutien de : Xiangjun Yang, Edwige Eyang Effa

Contact :

caroline.duhesme@atibt.org

**Pour plus d'informations
sur les motions**

